

Procès-verbal séance du 13 mai 2025

Date de convocation : 06/05/2025

Date d'affichage : 06/05/2025

Le treize mai deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Bruno RUSSEIL, Maire.

Etaient également présents : Mme GAUTHERIN C., Mme HEBERT-GOYER, M. BOUCE, M. ROGER

Absents : Mme ARAMINTHE, M. BRELET, M. BOUET

M. Florent ROGER est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1° - Délibération pour attribution du marché de MO, concernant le projet de requalification du cœur de bourg :

Rapporteur :le Maire

Vu l'avis de la commission « Marché à procédure adaptée », dite commission « MAPA », mise en place par la commune d'Esquay sur Seulles, réunie le 06 mai 2025

Vu la délibération municipale en date du 18 juin 2020 autorisant M. Le Maire à prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, inférieurs à 40 000 H.T. pour les marchés de fournitures et de services et à 500 000 € H.T. pour les marchés de travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Considérant que cette délégation est limitée à 40 000 H.T. et que le marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification du cœur sera supérieur à cette somme ;

Vu la délibération municipale en date du 07 janvier 2025 de lancement de la consultation de MO selon la procédure adaptée en une seule phase (remise des candidatures et des offres avec attribution suivant les critères figurant au règlement de consultation) avec possibilité de négociation,

Considérant que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget primitif 2025,

Réunie les 29 avril 2025 et 06 mai 2025 la commission « Marché à procédure adaptée » dite commission « MAPA » propose d'attribuer au cabinet MOSAIC, sis 15 avenue de Cambridge 14200 Herouville St Clair le marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification du cœur de bourg de la commune d'Esquay sur Seulles.

Le coût de cette mission s'élève à 108 300 € H.T, soit 129 960 € T.T.C et se décompose ainsi :

- Mission de base pour un montant de 98 700 € H.T, soit 118 440 € T.T.C
- Mission Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier (OPC) pour un montant de 9 600 H.T soit 11 520 € T.T.C

DELIBERE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider l'avis de la commission « Marché à procédure adaptée » dite commission « MAPA », en date du 06 mai 2025, et d'attribuer au cabinet MOSAIC le marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification du cœur de bourg de la commune d'Esquay sur Seulles, pour un montant de 108 300 € H.T soit 129 960 € T.T.C
- D'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer le marché correspondant avec le cabinet MOSAIC, ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

Votants : 5 Pour : 5 voix

2° - Délibération renouvellement CDD agent technique :

Rapporteur : le Maire

Considérant la nécessité de pourvoir aux services d'entretien de la mairie, de l'église, de la salle polyvalente, au besoin de procéder à la distribution du courrier et des informations communales, M. le Maire propose au conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique contractuel pour une durée de trois ans à compter du 01 juin 2025, pour une durée hebdomadaire de 4.5/35, rémunérée sur la base d'un taux horaire de 13 € brut.

Votants : 5 Pour : 5 voix

3° – Délibération : demande d'avis sur étude d'impact projet d'installation centrale solaire sur les communes de St Vigor le Grand et Esquay sur Seulles

Rapporteur : le Maire

Après présentation du projet et compte tenu de la demande d'avis par les services de la DDTM. Considérant les points favorables et défavorables présentés dans l'étude d'impact, le conseil municipal émet un avis favorable et charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

Votants : 5 Pour : 5 voix

4°- Délibération : demande d'avis sur le projet de déviation (autorisation et arrêt) des canalisations de transport de gaz (DN 150 et DN 80) de St Martin des Entrées à Esquay sur Seulles :

Rapporteur : le Maire

Ce projet déposé par la Sté Natran (ex GRTgaz) repose sur la déviation des canalisations

de transport de gaz DN 150 et DN 80 de Saint-Martin-des-Entrées à Esquay sur Seulles. Il fait suite à la demande de l'aménageur de la carrière en vue d'optimiser son exploitation.

Après présentation du dossier, le conseil municipal émet un avis favorable sur la demande d'autorisation et sur la demande d'arrêt définitif et autorise M. le Maire ou son adjointe à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Votants : 5 Pour : 5 voix

5- : Questions diverses :

- Procédure de reprise de concession terminée : les travaux de reprise seront effectués au cours de l'année 2025
- Plan Vigipirate école : des barrières fixes et amovibles vont être installées avant la rentrée de septembre 2025 afin de remplacer les actuelles barrières de chantier.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 30.

Le Maire,
Bruno RUSSEIL

